

AFFAIRE N° 22/6. - Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Monsieur CAZIMIR nécessaire à l'aménagement du chemin BANCOUL.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'aménagement du chemin BANCOUL nécessite l'acquisition d'une parcelle de terrain de 610 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur CAZIMIR Pierre Roland.

Ce dernier consent la cession à la Municipalité de ce terrain pour le prix de 150 000 Frs CFA.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser :

- à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain pour la somme de 150 000 Frs CFA ;
- à prélever sur l'emprunt de 36 000 000 de Frs CFA réalisé auprès de la CAISSE REGIONALE de CREDIT AGRICOLE MUTEUL de la REUNION pour l'aménagement d'une partie du chemin Moufia les Hauts et du chemin Bancoul, pour le financement de l'acquisition de ce terrain.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Il s'agit du chemin Bancoul que nous allons aménager. Ce chemin comprend un virage à son entrée et il a été estimé salutaire de faire une route plus droite d'où l'achat d'un petit bout de terrain.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.